



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

N°2026.06.25.14

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Claude ALIMI, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient présent(e)s : Étaient présent(e)s : Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND - Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Coralie MEURISSE - Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN LOSSI – Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Marie-Josée POMARES – Béatrice BURON - Delphine IGUENI

Étaient représenté(e)s : Guerino ALIMELLI représenté par Laurent DELORME - Thomas NESLE représenté par Laurent BEGHIN - Georges SALLES représenté par Béatrice BURON - Philippe MARCO représenté par Delphine IGUENI

14. Rapport d'Activité 2025 de la Délégation de Service Public relative à la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), au concessionnaire ODEL VAR – Annexe – rapporteur Manon FILIPPI

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-3 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L.3131-5 ;

Vu le contrat de délégation de service public portant sur la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), conclu entre la Commune du Beausset et l'ODEL Var, rendu exécutoire le 8 juillet 2024 pour une durée de cinq ans et cinquante-cinq jours, soit jusqu'au 31 août 2029 ;

Vu le rapport annuel 2025 produit par l'ODEL Var au titre de l'exécution de la délégation de service public susvisée et transmis à la Commune dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'en application des dispositions précitées, le délégataire est tenu de produire chaque année un rapport permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public délégué ;

Considérant que ce rapport a été communiqué aux membres du Conseil Municipal préalablement à la présente séance ;

Considérant qu'une réunion annuelle de suivi et de dialogue de gestion avec le délégataire est programmée afin d'examiner plus en détail les conditions d'exécution du contrat et les éventuelles observations de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport annuel 2025 produit par l'ODEL Var dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public relative à la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), annexé à la présente délibération.

Vote :

Adopté -> 33

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Coralie MEURISSE – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN LOSSI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Marie-Josée POMARES – Béatrice BURON – Delphine IGUENI – Guerino ALIMELLI représenté par Laurent DELORME – Thomas NESLE représenté par Laurent BEGHIN – Georges SALLES représenté par Béatrice BURON – Philippe MARCO représenté par Delphine IGUENI

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Claude ALIMI**

